

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-114-1906 nommant pour l'année 1906 la Commission de Révision.

n° 12-114-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 avril 1906

Numéro JO
n° 114 du 01/05/1906

Date du numéro
1 mai 1906

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision du 5 avril 1906, concernant M. Lassaigue

Vu le départ pour la France, en congé administratif, de M. de Carlan, Administrateur-Adjoint de 2 classe des Colonies, chargé du Service des Affaires Indigènes et des fonctions de Juge du Tribunal du 1er degré,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Lassaigue, commis de 1re classe des affaires indigènes, est chargé du service des affaires indigènes et des fonctions de juge du Tribunal du 1er degré en remplacement de M. de Carlan, rentré en congé. Ce fonctionnaire prêterait en cette qualité le serment d'usage. Art. 2. Le présent arrêté, qui aura son effet à compter du 14 avril 1906, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé : ORMIERES.